

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission no 38 chargée de l'étude du rapport-préavis 2019/15 Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette « Pour une réduction des nuisances de l'aérodrome de la Blécherette »

Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts » Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic en zone urbaine »

La Commission s'est réunie le mardi 17 septembre 2019 de 14h30 à 16h15 à la Direction du Logement, de l'environnement et de l'architecture, salle368, rue du Port Franc 18 à Lausanne.

Pour la Commission	M. Jean-Daniel Henchoz, rapporteur Mme Anne-Françoise Decollogny Mme Anita Messere Mme Sophie Michaud-Gigon M. Jacques Pernet M. Benoit Gaillard M. Roland Philippoz M. Valéry Beaud (remplaçant Mme Alice Genoud) M. Yvan Salzmänn (remplaçant M. Musa Kamenica) M. Philipp Stauber M. José Marthino
Membre excusé	M. Pierre Conscience
Pour la Municipalité	Mme Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture
Membres de l'Administration	M. Yves Deillon, secrétaire général du Logement, de l'environnement et de l'architecture M. Claude Thomas, délégué à l'environnement, Secrétariat général et cadastre
Membre invité	M. François Aballéa, Directeur de la société AER acousticiens experts, auteur l'étude quantitative des bruits des avions du 10 janvier 2019
Notes de séance	Mme Nadège Barde, Assistante

Le président ouvre la séance en remerciant les remplaçants pour leur disponibilité et chacun pour leur flexibilité quant au changement de l'heure de la séance, il propose le déroulement suivant :

- 1) Préambule de Mme Litzistorf destiné à présenter les tenants et aboutissants du rapport-préavis, ainsi que la présentation de M. Aballéa, expert-acousticien
- 2) Présentation du rapport-préavis
- 3) Discussion générale
- 4) Si nécessaire : examen du rapport –préavis point par point
- 5) Vote des conclusions.

Ce scénario convient à la Commission.

Préambule/présentation du rapport-préavis

Mme Litzistorf remercie aussi les participants et réitère ses excuses « municipales » au sujet du report de la séance.

S'agissant de l'évolution, Madame la directrice précise que, fondamentalement ce rapport-préavis vit une 2^{ème} vie. Il s'agit d'un document à cheval entre des éléments demandés par la Commission 14, ce

qui est fait et ce qu'il reste à faire. Si le document peut apparaître hybride, cette qualification ne lui fait pas perdre sa substance, l'intention étant de ne pas attendre que toutes les mesures soient prises mais de faire état des premiers résultats tout en sachant que le protocole d'accord passé avec l'aéroport de la Blécherette doit perdurer d'années en années permettant ainsi de s'assurer du bien-fondé des mesures qu'il contient.

La mise sous toit de ce rapport-préavis ne saurait occulter qu'il a été conduit de manière participative avec les parties prenantes, soit l'ARLB et l'ADRB, et avec parfois, le Canton et l'OFAC. Dans ce contexte la Ville de Lausanne a joué le rôle de facilitateur et de médiateur dans le dialogue entre l'ARLB et l'ADRB. Elle a pris ses responsabilités et peut agir en tant qu'Autorité publique en dégageant les ressources nécessaires pour assurer le dialogue entre les différents partenaires.

M. Aballéa, de la Société AER – Acousticiens Experts, présente l'étude quantitative du bruit des avions, réalisées sur mandat de la Ville de Lausanne, document qui fait partie du rapport-préavis. En bref, cette étude a pour but de mesurer la gêne occasionnée pour les riverains de La Blécherette. Pour ce faire deux points de mesure de bruit ont été choisis chez des habitants proches (*ch. de Pierrefleur 44*) et plus éloignés (*av. de Montoie 3*). Plusieurs critères objectifs ont été évalués et analysés (nombre de passages, niveaux acoustiques, émergences, répartitions du bruit, durée d'exposition). Tous, ou presque, conduisent vers la même conclusion

- Au niveau de Pierrefleur 44, la gêne due au passage des avions est très vraisemblable où y a des pics importants
- An niveau de Montoie 3 la gêne due aux passages des avions est peu évidente. Le bruit de l'avion est quasiment le même que celui généré par la route.

Après quelques questions posées à l'expert et auxquels il est répondu à la satisfaction des commissaires, le consultant est libéré de la séance avec remerciements pour sa contribution aux travaux de la commission.

Discussion générale

Un commissaire, co-auteur du postulat ayant conduit la Municipalité à retirer le rapport préavis 2016/38 fait un large rappel historique du cheminement de cet objet en mettant en évidence les interpellations qui avaient aussi amené un certain nombre d'éléments : terrains mis généreusement à disposition par la Ville de Lausanne, la part infime des utilisateurs payant des impôts à la Ville (3%), pour les habitants les nuisances dues aux décollages vers le sud et le changement de paradigme suite aux changements intervenus à la Municipalité au seuil de la nouvelle législature. Il félicite la Municipalité pour le protocole d'accord particulièrement le rééquilibrage des décollages nord-sud et les actions en vue de limiter les nuisances en insistant sur la nécessité de mettre en place un suivi. Il fait état des points à améliorer : décollages, meilleure répartition des vols, le problème des vols d'écolage notamment le samedi matin. Il fait allusion aussi au nombre de vols d'hélicoptères de loisirs et souhaite également partager ses préoccupations au sujet de l'extension potentielle de la piste d'environ 80 m et de la ligne de fret et des vols de lignes. Il est très satisfait qu'il ait été fait recours à l'étude du bruit

D'autres commissaires saluent la qualité et la documentation faisant partie de ce rapport-préavis et posent des questions ayant trait à la problématique des avions bruyants, à l'usage de carburant avec plomb, au recours à des avions électriques ou hybrides ou fait d'autres technologies. Sont aussi énoncées les retombées économiques directes et indirectes génératrices d'emplois, quelque peu absentes dans le rapport-préavis et l'importance de l'aéroport pour Lausanne, ville centre à sociétés multiples. Dans ce sens il est relevé qu'en p.8, ch. 4.3.3 du rapport –préavis, le tableau au sujet des vols commerciaux laisse dubitatif et est source de confusion. Il est requis des statistiques plus précises respectivement une mise à jour de celles qui figuraient dans le rapport-préavis 2016/38. Sont également soulevées les questions de déplacer certains types de vols et de la revendication des habitants de cette zone tendant à supprimer l'aéroport. Enfin sont abordées les redevances liées au droit de superficie.

Mme la directrice remercie pour le bon accueil du rapport-préavis 2019/15 et aussi pour le travail effectué par les différents services.

Elle répond aux questions soulevées en relevant que lors de discussions avec ARLB, la Ville a toujours évoqué le rééquilibrage des vols entre le nord et le sud, sans le lier à la question du rallongement de la piste. Cependant après des comptages et avoir signé le protocole d'accord, l'ARLB est revenu avec l'idée de rallongement de la piste. Il n'y a pas eu d'entrée en matière de la part de la Ville. Suite à des articles dans la presse, concernant la ligne de fret aérien et l'entreprise britannique, la Ville a réagi auprès des responsables de l'aéroport. Il semblerait que cela soit « un coup de publicité », mais rien de significatif en termes de fret aérien. L'OFAC a également été interpellé et la Commune est dans l'attente de la réponse.

S'agissant du lien sur les vols commerciaux la réalité est que les « rêves » de l'ARLB, ce qui est bien dans l'esprit des passionnés d'aviation, ils sont dans les faits inférieurs aux espérances et les objectifs ne sont pas atteints, l'aéroport ayant plutôt vocation de vols de loisirs. Concernant la typologie figurant dans l'actuel rapport-préavis : il s'agit des chiffres officiels récents transmis par l'OFAC, basée sur leur propre typologie et sur des formulaires remplis par les pilotes se référant à des catégories normées. Quant au déplacement de certains types de vols il se heurte à des problèmes éthiques. Il n'est pas satisfaisant de déplacer une nuisance, un changement de technologie étant plus adapté. S'agissant de l'information à la population s'interrogeant sur la pérennité de l'aéroport elle fera l'objet d'une plus large consultation après que le présent rapport-préavis ait été soumis au Conseil communal. Pour ce qui a trait aux redevances, elles sont placées sous la haute surveillance du Contrôle des finances de la Ville. Néanmoins un commissaire émet le vœu que la Municipalité fasse son possible pour adapter la redevance de l'aéroport.

Le président salue à son tour la qualité du rapport-préavis et remercie la Municipalité et l'Administration pour son travail. Eu égard aux questions posées et réponses obtenues l'examen du rapport-préavis n'est pas requise.

Le vœu

Quand bien même le rapport-préavis traite-t-il de sa substance, les commissaires, faisant en cela un acte politique, souscrivent à l'idée d'un vœu ainsi conçu : « La Commission souhaite que la Municipalité poursuive ses efforts pour réduire les nuisances de l'aéroport et fasse son possible pour adapter la redevance versée par celui-ci ».

Au vote il est accepté par 9 voix et 1 abstention.

Vote des conclusions

Le président met au vote les conclusions du rapport-préavis. Il en fait la lecture auparavant :

Le point 1 est adopté à l'unanimité des membres présents
Le point 2 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 16h10. .

Lausanne, le 05 octobre 2019

Le rapporteur
Jean-Daniel Henchoz

